

## Editorial :

Le nouveau conseil municipal commence à prendre ses marques pour répondre à vos besoins pour les années à venir.

Nous nous organisons depuis l'élection du maire et des adjoints qui a eu lieu le 23 mai 2020, après une période d'attente liées au Covid19. Vous trouverez ci-après le nom de vos conseillers, et les différentes commissions qui prépareront les actions communales.

Nos actions à venir seront mises en œuvre dans le but de répondre aux besoins du plus grand nombre d'habitants, en plaçant l'intérêt général en priorité.

Nous voulons agir dans le respect de tous les habitants. Quand des choix seront faits, nous nous attacherons à nous assurer qu'ils sont équitables et qu'ils ne pénalisent pas ou peu les intérêts des habitants.

Si un sujet peut sembler pénalisant pour une (ou plusieurs) personne(s), nous engagerons une concertation avec les intéressés, afin d'expliquer les décisions et, si possible, les faire évoluer. Voici en quelques mots, les grandes lignes de nos futures actions, que nous vous présenterons au fil des évènements.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez, et nous aurons le plaisir de vous rencontrer lors de prochaines manifestations.

Le maire, Christian VIEL.



Permanence de la Mairie

Les mardis de 16h à 18h

☎ 02 31 21 36 13

Courriel : [mairie.barbeville@orange.fr](mailto:mairie.barbeville@orange.fr)

## VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



Christian VIEL  
Maire  
06 12 45 71 80



Guy CAPPELLEN  
1<sup>er</sup> adjoint  
07 62 94 48 87



Bérangère TAILPIED  
2<sup>ème</sup> adjointe  
06 42 11 13 04



Thibaut FONTES



Florence GAUTHRIN



Laura JEANNE



Anne-Catherine KLISZOWSKI



Agnès LENOURICHEL



Henri LEONARD



Frédéric TAILPIED



Sébastien TRAVERS

## LES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS DE BARBEVILLE

**1** – La commission Budget est présidée par Christian VIEL, elle est complétée avec :

- Guy CAPPELLEN
- Bérangère TAILPIED
- Thibaut FONTES
- Anne-Catherine KLISZOWSKI
- Sébastien TRAVERS

*Son objet est de prévoir les dépenses et les recettes pour l'année en cours, tant en fonctionnement qu'en investissement.*

*Elle propose au conseil municipal les taux d'imposition pour les taxes communales.*

**2** – La commission Travaux et Entretien de la commune – Appels d'offres est présidée par Guy CAPPELLEN, elle est complétée avec :

- Thibaut FONTES
- Henri LEONARD
- Frédéric TAILPIED
- Sébastien TRAVERS

*Son objet est de prévoir les travaux à réaliser dans la commune, tant au quotidien qu'en investissements.*

**3** – La commission Administration et Communication est présidée par Bérangère TAILPIED, elle est complétée avec :

- Guy CAPPELLEN
- Laura JEANNE
- Agnès LENOURICHEL

*Son objet est le soutien au maire pour la partie administrative et financière, et la gestion de la communication communale quelque soit le support.*

**4** - La commission Sociale est présidée par Anne-Catherine KLISZOWSKI, elle est complétée avec :

- Florence GAUTHRIN
- Laura JEANNE
- Agnès LENOURICHEL

*Son objet est le soutien aux personnes en difficulté par tous moyens, administratifs ou financiers, et la création de lien social dans la commune, auprès des habitants de tous âges.*

**5** – La commission Fêtes et Cérémonies est présidée par Agnès LENOURICHEL, elle est complétée avec :

- Thibaut FONTES
- Florence GAUTHRIN
- Laura JEANNE
- Anne-Catherine KLISZOWSKI
- Frédéric TAILPIED

*Son objet est la préparation et l'animation des fêtes et cérémonies initiées par la commune. Elle intervient en soutien des actions programmées par la commission sociale mais également en force de proposition pour apporter de la vie sociale dans la commune.*

### TRAVAUX :

- Des travaux de voiries (drainage et revêtement) sont planifiés pour le chemin du Vieux Château. La sélection de l'entreprise est faite. Les travaux sont planifiés pour septembre 2020.

- La réfection de la voirie « Impasse des Lai-tiers » est prévue pour septembre. Elle va être réalisée en lien avec la voie intérieure du lotissement Les rives de la Drôme.

- La réhabilitation du Chemin de la Malmoque, qui relie Barbeville à Cottun, est en cours ; il reste le terrassement à finir. A noter : ce chemin est restauré pour une utilisation « douce », c'est-à-dire pour des piétons, des cyclistes ou des cavaliers. Il sera interdit aux engins à moteur.

### MANIFESTATIONS :

Une double manifestation est planifiée pour remettre les numéros d'habitation aux habitants des Rives de la Drôme et pour remettre les écharpes à Monsieur le Maire et ses adjoints.

Nous vous donnons rendez-vous le **19 juillet à 10h30**, à la mairie.

Malgré les perturbations liées au Covid-19, nous maintenons le rendez-vous annuel qui récompense les jeunes diplômés. Nous les recevrons le dimanche **30 août à 18h00** à la mairie.

Vous voudrez bien vous signaler auprès de la mairie pour le 31 juillet, afin de préparer au mieux cette manifestation.

Dans les 2 cas, n'oubliez pas de nous retourner votre réponse à l'aide des encarts insérés dans ce bulletin. Merci de votre participation.

### **VIE QUOTIDIENNE – GESTION DU BRUIT :**

La mairie est régulièrement sollicitée pour des dérangements liés au bruit dit « de voisinage », notamment, les dimanches et les jours fériés. Nous vous rappelons les heures où les bruits de machines sont tolérés :

08h00 – 19h00, du lundi au vendredi

08h00 – 18h00, le samedi

10h00 – 12h00, le dimanche

Le tapage diurne (musique trop forte – scooter débridés) reste sanctionnable.

Nous vous rappelons que les nuisances, sonores et autres, sont de la responsabilité de chacun ; il vous appartient de juger si vous déranger vos voisins, et d'y mettre fin dans les meilleurs délais.

Dans notre belle région pluvieuse, il peut être admis de passer la tondeuse un dimanche après-midi, alors qu'il a plu toute la semaine ; par contre, cela ne se justifie pas si la semaine a été ensoleillée, et que le temps du samedi aurait permis la coupe de l'herbe.

Si vous ne cessez pas le vacarme de votre propre initiative, vous devrez écouter vos voisins qui viennent se plaindre auprès de vous ; il est normal de respecter le calme auquel ils aspirent.

En cas de récurrence, il peut être fait appel au maire ou à ses adjoints pour rappeler les règles de base de la vie en communauté, mais cela ne devrait être qu'exceptionnel.

Dans le pire des cas, si votre voisin ne veut pas comprendre qu'il doit cesser le bruit, nous avons la possibilité de faire appel à la gendarmerie qui prendra toute disposition pour revenir à une situation calme, et faire respecter l'arrêté.

Pour votre information, ce mode d'action a été validé lors d'un entretien informel avec les gendarmes de Bayeux.

N'oubliez pas qu'un jour ou l'autre, vous aurez besoin de votre voisin pour un service quelconque, et que ce jour-là, vous serez bien content d'avoir de bonnes relations de

voisinage.

Par exemple, vous serez peut-être bien aise que votre voisin vous alerte ou alerte la gendarmerie s'il constate un problème dans votre propriété (vol – incendie) ; cela nous le souhaitons à personne.

Si vous respectez votre voisin, vous en retirez un bénéfice tôt ou tard.

### **NAISSANCES EN 2020 :**



Pauline CATTANEO, née le 8 février 2020

Suzanne de ROBILLARD de BEAUREPAIRE,  
née le 12 février 2020

Edouard MITTELETTE ENGEL,  
né le 14 mars 2020

Au nom du Conseil Municipal, nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur

### **DÉCÈS :**



M. François de ROBILLARD de BEAUREPAIRE  
Décédé le 28 avril 2020

Au nom du Conseil Municipal, nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

### **DERNIERE MINUTE :**

Afin de préparer de futures actions en faveur des enfants, nous vous demandons d'adresser un mél à Bérangère Tailpied (tailpiedberangere.-barbeville@gmail.com) en précisant les nom, prénom, adresse et date de naissance).

### **Directeur de la publication :**

Christian VIEL

### **Comité de rédaction :**

Bérangère TAILPIED

Guy CAPPELLEN

Laura JEANNE

Agnès LENOURICHEL

*Distribué à titre gratuit*

*Ne peut pas être vendu*